

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, le **lundi 14 avril 2025 à 19 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Gilles CARRÉ, Maire**.

Étaient présents : **Messieurs CARRÉ – BIGUEUR – JEANNIN – CHAUVENET et ZUCCO.**

Mesdames BELORGEY – SIRUGUE – BOULÈRE – DEREY – HUDELLOT – LAMIA et QUÉTIER.

Procurations de : **Monsieur KOHUT à Monsieur CARRÉ.**

Monsieur FRANÇOIS à Monsieur JEANNIN.

Excusé : **Monsieur COLLIN.**

Secrétaire de séance : **Madame Nelly BOULÈRE.**

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

Le Maire n'ayant pas pris part au vote du Compte Financier Unique 2024, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, adopte ce document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Dépenses de fonctionnement 2024** : 886 306,17 €.
- **Recettes de fonctionnement 2024** : 1 053 198,07 €.
- **Excédent de fonctionnement 2024** : **166 891,90 €.**
- **Excédent de fonctionnement reporté** : **1 197 569,39 €.**

Solde global de fonctionnement : **+ 1 364 461,29 €.**

- **Dépenses d'investissement 2024** : 950 566,03 €.
- **Recettes d'investissement 2024** : 244 847,82 €.
- **Déficit d'investissement 2024** : **705 718,21 €.**
- **Excédent d'investissement reporté** : **44 615,63 €.**

Solde global d'investissement : **661 102,58 €.**

- RAR en dépenses d'investissement : **NÉANT.**
- RAR en recettes d'investissement : **NÉANT.**

Le solde global de la section d'investissement constaté nécessite l'affectation de la somme de 661 102,58 € à l'article 1068 du budget primitif 2025 ; le solde disponible, soit **703 358,71 €**, est **reporté à l'article 002 de la section de fonctionnement.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

- Fonctionnement

Les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement permettent de dégager un **excédent brut de 261 133,74 €**, destiné à financer une partie des investissements prévus.

- Investissement

Les recettes réelles d'investissement prévisibles, essentiellement constituées du report de l'excédent global constaté, des subventions déjà accordées, du montant de la taxe

d'aménagement et du reversement de la TVA sont évaluées à **914 881,58 €**.

Les **investissements déjà engagés ou restant à réaliser**, se répartissent comme suit :

Travaux de réfection du haut de la rue Pasteur	295 000 €
Travaux de réfection des rue Saint-Exupéry et adjacentes	327 500 €
Création d'îlots d'Avenir	21 974 €
Achat de parcelles de terrains	15 000 €
Achat de panneaux de signalisation	10 000 €
Achat de divers matériels et mobiliers	8 500 €
Réfection Club des Jeunes	50 000 €
Réfection portes et fenêtres église	1 265 €
Remplacement porte et fenêtres Presbytère	7 900 €
Pavage cour du Presbytère	20 000 €
Curage fossés chemin des Étangs	11 940 €
Installation brise-soleil à l'école	7 600 €
Réfection classes et couloir école élémentaire	14 000 €
Rénovation de deux reliquaires	3 700 €
Travaux divers dans les chemins	7 368 €
Achat d'une balayeuse à traction	3 480 €

Après inscription des reports et mise en équilibre de la section d'investissement, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif 2025, qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Dépenses de fonctionnement : 1 418 821,47 €**
- **Recettes de fonctionnement : 1 679 955,21 €**
- **Dépenses d'investissement : 1 417 585,58 €**
- **Recettes d'investissement : 1 417 585,58 €.**

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025.

Compte-tenu du fait que les associations participent activement à la vie de la commune et à son animation, par la diversité des activités proposées aux habitants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :**

Anciens Combattants	350,00 €
Anciens Combattants (sortie scolaire)	300,00 €
Club de l'Âge d'Or	700,00 €
Association Paroissiale de Couchey	650,00 €
Animations et Initiatives à Couchey	500,00 €
Les P'tits Loups	350,00 €
14 juillet (buvette - Entre Loups)	110,00 €
Les Compagnons de la Saint-Hubert	500,00 €
Comité Saint-Vincent La Prévoyante	400,00 €
Entre Loups	450,00 €
Coopérative scolaire école	2 116,00 €

Harmonie de Marsannay-la-Côte	800,00 €
Les Amis des Bêtes	600,00 €
Association les Amis de Musique au Chambertin	200,00 €
Handball Club Couchey/Fixin	100,00 €
Comité de parrainage de la Résistance et de la Déportation	100,00 €
Association du Souvenir Français Lycée Stéphen Liégeard	100,00 €
Association La Passerelle	250,00 €
Communes sinistrées	1 000,00 €
TOTAL	9 576,00 €

Le Maire précise que, en vue de l'organisation d'un repas de village au début de l'été, l'association « Autrefois, c'est Demain » a été réactivée, et sollicite une aide financière de la part de la Commune. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions, décident d'octroyer une somme de **350,00 € à ACD Couchey**, pour permettre l'organisation de cette manifestation, portant ainsi le montant à affecter à l'article 65748 à **9 926,00 €**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025.

Le Maire expose que, compte tenu du contexte économique actuel et des prévisions budgétaires, une augmentation **des taux d'imposition** votés en 2024 ne ferait qu'aggraver les charges pesant déjà sur le contribuable, le produit fiscal attendu pour 2025 étant de **313 847 €**.

À l'unanimité, le Conseil Municipal **décide donc de maintenir les taux d'imposition 2024 en 2025**, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30 %**.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **16,80 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **4,30 %**.

QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question diverse n'est soulevée lors de cette séance.

Séance levée à 21 heures 10.